

RAPPORT DE RECHERCHE # 44

Le Conseil nord-américain de la compétitivité et le PSP : *Les agents provocateurs* au Sommet des dirigeants de Montebello

Teresa Healy
Politiques économiques et sociales
Congrès du travail du Canada
thealy@clc-ctc.ca

Septembre 2007



Congrès du travail du Canada

Canadian Labour Congress

Résumé

Introduction

En mars 2006, à la fin de la première année du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), un comité trinational composé de 30 présidents-directeurs généraux (PDG) du Canada, des États-Unis et du Mexique, a été formé par le premier ministre et les deux présidents pour donner son avis sur les priorités à prévoir pour la prochaine étape de l'intégration en Amérique du Nord. Près d'un an plus tard, à la suite d'un processus de consultation mené dans chaque pays auprès d'autres chefs d'entreprises, le Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC) a diffusé ses recommandations aux ministres responsables du PSP. Dans son *Rapport à l'intention des ministres*, de février 2007, le CNAC précisa ses priorités et émit 51 recommandations « en vue de renforcer la position de l'Amérique du Nord en matière de compétitivité au sein de l'économie mondiale ». Premièrement, le CNAC se préoccupe d'améliorer « la sécurité de la circulation des biens et des personnes à l'intérieur de l'Amérique du Nord ». En second lieu, il désire que les gouvernements facilitent les formalités administratives. Troisièmement, il s'emploie à protéger la prospérité des États-Unis en assurant « la sécurité des importations d'énergie. »

Le CNAC a fourni ses commentaires sur les progrès accomplis dans le cadre du PSP, préalablement à la troisième réunion annuelle des présidents du Mexique et des États-Unis, et du premier ministre du Canada. Ce « Sommet de Montebello » fut tenu au Québec en août 2007.

L'évaluation de l'impact de cette nouvelle institutionnalisation des intérêts du monde des affaires sur la responsabilité et la démocratie dans la gouvernance en Amérique du Nord est d'une importance vitale. Encore faut-il que cette préoccupation concernant les procédures soit accompagnée d'une analyse soignée du contenu des décisions prises à huit clos. Certains résultats du travail substantiel accompli par le PSP peuvent être à présent inférés à partir des accords annoncés au Sommet de Montebello. Ces accords comprennent le *Plan nord-américain contre l'influenza aviaire et la pandémie d'influenza*; le *Cadre de coopération en matière de réglementation*; la *Stratégie des droits de propriété intellectuelle* et l'*Accord pour la coopération en sciences et technologies de l'énergie*.

I Facilitation des mouvements transfrontaliers

La formule retenue par les chefs de gouvernement pour l'intégration de la planification de la gestion des urgences fut l'annonce d'un rapport détaillé sur un *Plan nord-américain contre l'influenza aviaire et la pandémie d'influenza*. Ce plan constitue le volet public des préparations en cours pour une gestion trinationale des urgences ainsi que pour assurer une protection permanente des infrastructures essentielles. Le plan « s'étend au-delà du secteur de la santé, dans la mesure où il comprend aussi une démarche coordonnée destinée à la protection des infrastructures essentielles, y compris l'importance de la planification de la continuité des activités et la reconnaissance de l'interdépendance entre les différents secteurs.»

Les plans destinés à « la gestion des urgences » et à la « reprise du commerce » sont accompagnés d'une extension de l'application de la loi à la frontière. Les gouvernements ont l'intention d'élargir les programmes de « voyageurs de confiance » et d'imposer une hiérarchie de citoyennetés en Amérique du Nord. Les forces de sécurité s'emploient, de façon permanente, à compiler des banques de données avant de partager l'information fournie pour évaluer chaque individu. Les casiers judiciaires, qui sont aussi remis aux gouvernements des É.-U. et du Mexique, sont utilisés pour restreindre les droits de mobilité, les dissensions politiques et d'empêcher les personnes de vivre et travailler dans d'autres pays de l'Amérique du Nord.

II. Réglementations

Le *Cadre de coopération en matière de réglementation* ressemble étroitement aux recommandations du CNAC. Il y a des domaines ayant fait l'objet d'un accord dont certaines règles seront harmonisées, mais les chefs d'entreprises ont décroché un prix encore plus intéressant : ils ont dressé la liste des priorités de manière à ce que le processus de libéralisation se poursuive de façon permanente et que les réglementations soient de plus en plus conformes aux normes de l'industrie privée. Les dirigeants ont affirmé leur ferme volonté d'harmoniser le processus de réglementation en fonction des intérêts particuliers des multinationales, alors que les intérêts de la collectivité sont de façon croissante assujettis à la discipline des études sur l'impact du commerce, des analyses coûts-avantages et des normes du secteur privé international.

Les dirigeants se sont aussi engagés à accroître les protections en matière de droits de propriété intellectuelle. Les sociétés les plus grandes, qui possèdent droits d'auteur, marques de commerce et brevets d'invention, et qui revendiquent aussi une protection pour des secrets commerciaux,

pourront compter sur l'appui sans réserve des forces de sécurité de l'État pour protéger et élargir les droits à la propriété privée, déjà très étendus, dont ils disposent. Malgré le fait que le Canada profiterait d'un débat public sur le bien-fondé du renforcement des protections de la propriété intellectuelle, spécialement lorsqu'il s'agit d'enjeux ayant trait à des préoccupations sociales telles que l'assurance-médicaments, les opposants potentiels aux droits de propriété intellectuelle resteront cantonnés dans l'ombre du piratage et de la contrefaçon.

III Énergie

Les trois chefs de gouvernement présentèrent la liste de leurs priorités concernant l'intégration énergétique sous forme d'un accord coopératif portant sur « l'énergie durable et l'environnement ». Il s'agit, en réalité, d'un Accord pour la coopération en sciences et technologies de l'énergie. Dans leur déclaration, les trois gouvernements admettent très clairement que cet accord n'est pas suffisant pour la recherche et le développement. La recherche scientifique est maintenant supposée fournir les résultats de ses investigations directement au marché, ce qui justifie l'ajout de la notion de « déploiement » à l'accord. Ce dernier affirme clairement que le secteur privé participera à cette initiative.

Les gouvernements de l'Amérique du Nord se sont accordés pour que la coopération comprenne la recherche, le développement et le déploiement dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, mais aussi, de manière équivalente, de l'énergie nucléaire, des combustibles fossiles et de l'électricité. Ils reconnaissent que les progrès éventuels de la production de l'énergie à faible émission, ou à émission zéro, pourraient résulter d'une coopération, mais ils ajoutent aussi à la liste des domaines la « technologie pour la sécurité informatique liée à l'infrastructure énergétique », la production, le stockage et la transmission de l'électricité, les outils de planification de la sécurité énergétique et « *tout autre domaine relié à l'énergie, qui pourrait faire l'objet d'une décision écrite entre les Parties.* » (art. 3) (souligné par nous)

L'accord poursuit en discutant de la protection de la propriété intellectuelle et de l'information confidentielle des entreprises. Maintenant que l'exploitation des sables bitumineux est bien avancée, les sociétés ont commencé à manifester un intérêt pour le Mexique et l'exploitation des ressources énergétiques publiques de ce pays.

Conclusion

Le présent document conclut en suggérant que la participation démocratique est présentement tellement discréditée aux yeux de l'élite que les chefs de gouvernements se contentent de prendre leurs directives ouvertement et explicitement auprès d'un groupe de dirigeants de sociétés non élus. Le plan de travail pour la « prospérité » des PDG est présenté et justifié sous le couvert d'un discours « sécuritaire ». Les PDG insistent sur le fait que ces deux objectifs se renforcent mutuellement. Aux yeux du CNAC, la sécurité ne l'emporte pas sur le commerce; le commerce serait plutôt susceptible de promouvoir la sécurité.

Il reste aux mouvements sociaux et aux voix critiques de l'opposition d'essayer de comprendre quelles sont les conséquences de ce qui a été dit, ou pas, au Sommet de Montebello.

am:sepb*225/K:\SEP\2007\9779-RP- NACC & SPP - Research Paper 44-FR.wpd

Introduction¹

« Les travailleurs et travailleuses de ce pays savent que le PSP ne signifie pour nous ni sécurité, ni prospérité, mais bien une mainmise possible des entreprises sur ce pays »²

En mars 2006, à la fin de la première année du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), un comité trinational de 30 présidents-directeurs généraux (PDG) du Canada, des États-Unis et du Mexique, a été formé par le premier ministre et les deux présidents pour donner son avis sur les priorités à prévoir pour la prochaine étape de l'intégration en Amérique du Nord.³ Près d'un an plus tard, à la suite d'un processus de consultation mené dans chaque pays auprès de différents chefs d'entreprises, le Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC) a diffusé ses recommandations aux ministres responsables du PSP.⁴

Dans son *Rapport à l'intention des ministres*, de février 2007, le CNAC précisa ses priorités et émit 51 recommandations en vue de « renforcer la position de l'Amérique du Nord en matière de compétitivité au sein de l'économie mondiale ». Premièrement, le CNAC a pour but d'améliorer « la sécurité de la circulation des biens et des personnes à l'intérieur de l'Amérique du Nord ». En second lieu, il désire que les gouvernements facilitent les formalités administratives. Troisièmement, comme il le dit très clairement, le CNAC s'emploie à protéger la prospérité des États-Unis en assurant « la sécurité de l'approvisionnement des importations énergétiques. »⁵

Faisant suite aux événements du 11 septembre, les chefs d'entreprises se sont engagés activement auprès des gouvernements dans la détermination de leurs priorités en matière de déréglementation, d'harmonisation et d'intégration dans les domaines économique et sécuritaire en Amérique du Nord. En janvier 2003, le Conseil canadien des chefs d'entreprise rendit public ses propositions relatives à une « Initiative pour la sécurité et la prospérité nord-américaines. »⁶ Il se prononça en faveur d'un accroissement de la coopération réglementaire, d'un périmètre de sécurité nord-américain, d'un pacte pour la sécurité des ressources, d'une expansion des forces militaires canadiennes et d'un nouveau cadre institutionnel pour la coopération trilatérale. Cette vision contribua à l'établissement des cinq priorités identifiées par les trois chefs de gouvernement lors de leur premier Sommet du PSP tenu à Waco, au Texas, en 2005. Ces priorités furent précisées au Sommet de Cancun, en 2006, et réaffirmées par les ministres lors de leurs réunions trinationales.⁷

Avec la création du CNAC, la relation historique privilégiée qui existe entre l'entreprise et les élites gouvernementales est maintenant

institutionnalisée au niveau supranational. Les différences importantes et évidentes qui existent entre les trois systèmes politiques sont censées être atténuées par le discours des exécutifs nord-américains allant dans le sens de la coopération. Par exemple, il n'existe aucun terme commun pour caractériser l'ensemble formé par les deux présidents et un premier ministre. Pour remédier à cette situation embarrassante, les gouvernements ont recouru au titre inélégant de « dirigeant », terme n'ayant aucune référence constitutionnelle dans les trois pays. Non seulement les préoccupations plus larges de la société civile sont-elles exclues à ce niveau de la prise de décision, mais il y a seulement un très petit nombre de ministères gouvernementaux qui participent à l'établissement des priorités pour l'intégration nord-américaine en cours. En outre, les assemblées législatives des trois pays ont été exclues d'un processus dont l'intention manifeste est de « voir dans quelle mesure il est possible de coopérer sans modifier une seule loi. »⁸ Avec l'apparition d'une infrastructure sécuritaire profondément intégrée, la possibilité très réelle d'une marginalisation similaire du pouvoir judiciaire du gouvernement peut être envisagée.

Le gouvernement du Canada doit encore faire en sorte que la question du PSP soit examinée sérieusement par l'assemblée législative. Quoi qu'il en soit, après avoir persisté longuement et traversé maintes querelles parlementaires, le député néo-démocrate Peter Julian a été capable d'obtenir, au début du mois de mai, des audiences sur le PSP auprès du Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes. La question n'a pas encore été examinée par le Parlement du Canada et, du reste, par aucune autre assemblée législative.⁹ Entre la réunion ministérielle de février 2007, à Ottawa, à laquelle les ministres reçurent les recommandations du CNAC, et le Sommet des leaders à Montebello, au Québec, en août 2007, ce furent les militants, y compris une communauté formée de députés de l'opposition, d'universitaires de gauche et d'intellectuels connus du public, qui ont porté le PSP à l'attention des citoyens et citoyennes du Canada.¹⁰

Pour ce qui est de la fonction publique, les 10 groupes de travail sur la sécurité et les 9 groupes de travail sur la prospérité s'acquittèrent, durant l'année, de leurs responsabilités trilatérales et bilatérales, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs administrations respectives.¹¹ Pendant que les groupes de travail poursuivaient leurs efforts en vue d'augmenter la coopération dans plus de 300 domaines, ils reçurent des ordres de la part du pouvoir exécutif du gouvernement qui, lui-même, entretenait des communications permanentes avec les dirigeants du monde des affaires. Par exemple, en septembre 2006, une réunion secrète du « Forum nord-américain sur la sécurité » eu lieu à Banff, en Alberta. Les participants à cette réunion comprenaient des ambassadeurs, des ministres, des PDG et des chefs militaires. Neuf mois après avoir introduit des demandes d'accès à

l'information à cet effet, le Congrès du travail du Canada attend toujours entière communication des documents concernant ce qui avait été présenté au cours de cette réunion par les fonctionnaires du gouvernement canadien. La plus grande partie de l'information officielle émanant du PSP a été d'abord publiée sur des sites Web du gouvernement des É.-U., mais ce ne fut que par les demandes d'accès à l'information que des observateurs des États-Unis purent consulter des documents importants du PSP.¹² Le gouvernement canadien ne créera pas de site Web du PSP avant la réunion trinationale des ministres de « sécurité et prospérité » à Ottawa, en février 2007.

Malgré l'indignation publique devant l'accès privilégié des entreprises à ces réunions, les groupes de travail ne reçurent, durant l'année, aucune instruction de consulter le public. Les ministres du gouvernement ne diffusèrent aucun rapport détaillé sur les réalisations des groupes de travail, mais le CNAC avait suffisamment d'informations en sa possession pour déposer une appréciation, de 30 pages, des progrès du PSP devant le Sommet des leaders à Montebello, au Québec, en août 2007. Il est à noter que ce ne furent pas les ministres mais plutôt les PDG qui produisirent ce rapport.¹³ Ce qui a été rendu public par le gouvernement au sujet d'un large éventail d'activités accomplies par les groupes de travail, depuis que les ministres avaient diffusé leur rapport à l'intention des leaders en août 2006, se ramena à une liste plutôt sommaire des réalisations.¹⁴ On peut se demander qui, en réalité, faisait rapport à quel destinataire, lorsque les dirigeants rendirent publique ultérieurement leur déclaration conjointe à la clôture du Sommet de Montebello.¹⁵

L'évaluation de l'impact de cette nouvelle institutionnalisation des intérêts du monde des affaires sur la responsabilité et la démocratie dans la gouvernance en Amérique du Nord est d'une importance vitale. Encore faut-il que cette préoccupation concernant les procédures soit accompagnée d'une analyse soigneuse du contenu des décisions prises à huit clos. Certains résultats du travail substantiel accompli par le PSP peuvent être à présent inférés à partir des accords annoncés au Sommet de Montebello. Ces accords comprennent le *Plan nord-américain contre l'influenza aviaire et la pandémie d'influenza*, le *Cadre de coopération en matière de réglementation*, la *Stratégie des droits de propriété intellectuelle* et l'*Accord pour la coopération en sciences et technologies de l'énergie*.

Dans le présent document, je donnerai une explication des trois priorités principales du CNAC, telles qu'elles furent exposées dans le rapport initial de février 2007. Les recommandations du CNAC sont organisées autour de trois thèmes comprenant : la facilitation des mouvements transfrontaliers; la coopération en matière de normes et de réglementations et l'intégration énergétique. La discussion qui suit prendra, tour à tour,

chacun de ces trois thèmes, en analysant les recommandations initiales du CNAC et son évaluation ultérieure du progrès accompli sur le PSP. J'analyserai ensuite les implications de ce qui a été annoncé par les leaders à Montebello, en août 2007.

I. Facilitation des mouvements transfrontaliers

Recommandations du CNAC - février 2007

Dans son premier rapport aux ministres, le CNAC accueille favorablement la décision des dirigeants de coordonner les stratégies de prévention et de planification des interventions, en mettant l'accent sur l'influenza aviaire et pandémique, mais il recommanda qu'« une approche similaire soit prise de façon plus large pour couvrir l'éventail complet des enjeux concernant la gestion des urgences ». ¹⁶ Le CNAC fit part du désir du secteur privé de participer en tant que partenaire à la protection des infrastructures essentielles et à la reprise du commerce en cas de désastre. ¹⁷ Les PDG voudraient que les gouvernements partagent le renseignement relatif à la sécurité des infrastructures avec le secteur privé, mais ils s'attendent à ce que les propriétaires privés soient protégés des lois d'accès à l'information qui pourraient révéler les informations commercialement délicates et confidentielles qu'ils donnent au gouvernement. Le CNAC s'attend, lui aussi, à ce que la protection de la propriété et la « reprise du commerce » soient les priorités de la gestion des urgences. Il recommande aussi l'établissement d'un mécanisme pour identifier les personnes « de confiance » lors d'une urgence et celles qui devraient être chargées de maintenir la liberté de mouvement durant une crise, ou seraient les premières à regagner leurs droits de mobilité lors de la reprise du commerce.

Il y a eu peu de discussions sur les implications humanitaires possibles d'un désastre. Il n'y a aucune mention du besoin de participation des organisations de la société civile, ou des syndicats, à la planification des urgences. Le CNAC n'est pas non plus très explicite sur le genre d'« incident » qui pourrait mener à la mise en oeuvre d'un plan d'urgence. La définition de l'urgence pourrait, en effet, comprendre tout événement menant à une désorganisation de la circulation énergétique ou de l'acheminement des marchandises à la frontière, tel que des conditions atmosphériques exceptionnelles causées par le réchauffement climatique, une défaillance résultant de l'effondrement post-privatisation des infrastructures et de leur sous-financement, ou même une grève.

Les chefs d'entreprises ont fait une série de recommandations sur l'harmonisation en cours des douanes. Ils se préoccupent toujours de la

congestion croissante aux ports d'entrée en raison de l'augmentation des mesures de sécurité. Le CNAC recommande des projets pilotes de pré-dédouanement, l'expansion des infrastructures frontalières, l'expansion du commerce maritime, et ils suggèrent que les États-Unis unissent leurs efforts au Mexique pour soumettre le fret à destination aux États-Unis à un contrôle aux ports de mer mexicains. Ils se prononcent pour une suspension des droits de l'Animal and Plant health inspection des É.-U. Ils vont au-delà de l'argument en faveur d'une union douanière en Amérique du Nord, en recommandant l'harmonisation des systèmes d'information, des exigences plus souples sur les règles d'origine, l'élimination des certificats de chargement prévus par l'ALÉNA et des méthodes plus aisées pour s'approvisionner en composants.¹⁸ Le CNAC affirme que « chaque mesure qui accroît le coût ou le temps qui est nécessaire pour traverser les frontières à l'intérieur de l'Amérique du Nord est en fait un impôt sur l'entreprise, sur l'investissement ou sur l'emploi dans toute la région ... »¹⁹ La conséquence en matière de sécurité est que les PDG préféreraient un périmètre moins perméable autour de l'Amérique du Nord, plutôt que de faire face à des délais à la frontière.

Le CNAC s'accorde avec les dirigeants pour affirmer que la meilleure façon d'assurer un mouvement plus efficace des marchandises est de protéger la région contre des menaces externes, et il est aussi favorable à la méthode de la « gestion du risque » en matière de contrôle sécuritaire des biens et des personnes. Aussi bien la facilitation du commerce que les objectifs de sécurité peuvent être aisément réalisés, affirme le CNAC, si les avantages obtenus par la participation volontaire des entreprises aux programmes de sécurité deviennent évidents en raison de dispositions douanières plus rapides et allégées. Le CNAC désire voir qu'un système commun de voyageurs de confiance entièrement intégré soit établi d'ici 2008, et que l'actuel programme « NEXUS » soit étendu au passage frontalier terrestre, aussi bien qu'aérien et maritime.²⁰ Les PDG insistent sur le besoin croissant de sécurité de la chaîne d'approvisionnement et sur la nécessité de poursuivre une coopération permanente entre les gouvernements et le secteur privé dans les enquêtes criminelles et de sécurité. Ils s'attendent à ce que le gouvernement établisse un système nord-américain de dédouanement d'ici 2010. Ils recommandent un objectif à moyen terme quant à l'établissement d'un programme de certification complètement intégré qui permettrait d'identifier les personnes à faible risque avant qu'elles n'atteignent la frontière.

Dans ces recommandations portant sur la « facilitation des mouvements transfrontaliers », les chefs d'entreprises mentionnent leurs préoccupations concernant la recherche des moyens de réduire le fardeau de la sécurité pour les entreprises. De plus, ils indiquent que leur propre intérêt en matière d'intégration économique est un élément fondamental de

la sécurité de la région. En donnant leur consentement à l'application de la méthode de la gestion du risque au contrôle de sécurité, ils tiennent pour acquis qu'il est de la responsabilité de l'État de catégoriser les résidents et les voyageurs en catégories diverses d'individus envers lesquels on a plus ou moins confiance, en populations plus ou moins méritantes et en groupes pouvant disposer, en Amérique du Nord, de droits de citoyenneté pleins ou partiels.²¹ Il est évident que ces PDG supposent que les entreprises seront incluses dans la catégorie de ceux « en qui on a le plus confiance ». Les PDG s'attendent à devenir des partenaires à part entière du gouvernement et ils s'engagent, de façon plus générale, à augmenter le soutien de la société au plan de sécurité.

Rapport du CNAC aux dirigeants - août 2007

Dans leur rapport aux dirigeants en prévision du Sommet de Montebello, les PDG ont évalué dans quelle mesure les progrès rencontrés par les gouvernements ont été conformes à leurs désirs. Le CNAC a félicité les gouvernements pour avoir progressé dans leurs travaux portant sur la facilitation du passage à la frontière comprenant « la gestion des urgences et la reprise du commerce à la suite d'incidents », et pour avoir conclu un « Megaports Agreement » entre les États-Unis et le Mexique dans le but d'augmenter la capacité de contrôle sécuritaire dans les ports mexicains. Ils furent satisfaits de la décision de créer un nouveau passage entre Detroit et Windsor et s'attendent à pouvoir participer à sa planification. Ils ont appuyé l'expansion des programmes de « voyageur de confiance » et s'attendent à ce qu'elle donne lieu à la création d'une carte d'identité interopérable.²²

Le CNAC était néanmoins déçu de l'échec de l'accord sur le projet pilote de prédédouanement à la frontière terrestre entre Buffalo et Fort Erie et, sans donner de commentaire sur la raison de la rupture des négociations, il « demanda instamment » aux gouvernements de revenir à la table des négociations pour réaliser un accord. Les négociations avaient été interrompues par le « Department of Homeland Security » des États-Unis, parce que le gouvernement canadien n'approuvait pas les protocoles d'identification des empreintes digitales utilisés par les gardes-frontières des É.-U. sur le sol canadien, qui violeraient la Charte canadienne des droits et libertés.²³ Les PDG étaient aussi très critiques vis-à-vis de la décision des É.-U. de ne pas supprimer les droits imposés par l'« Animal and Plant Inspection » sur tous les camions de commerce, wagons transportant un chargement et aéronefs qui entrent aux É.-U. en provenance du Canada. Ils « encouragent vivement les leaders à donner des instructions précises dans le but d'obtenir un revirement sur cette décision. »²⁴ Le CNAC est, d'autre part, aussi déçu que le gouvernement des É.-U. n'a pas accepté une autre solution pour les passeports, sous forme de permis de conduire de sécurité dans le cadre de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental. Le CNAC est «

profondément déçu » que le Mexique n'ait pas accepté de négocier un accord de libération du fret avec les États-Unis.

Déclaration des leaders de Montebello

La façon de procéder des leaders quant à l'intégration de la planification des urgences fut d'annoncer un rapport détaillé portant sur un *Plan nord-américain contre l'influenza aviaire et la pandémie d'influenza*.²⁵ Le plan « s'étend au-delà du secteur de la santé, dans la mesure où il comprend aussi une démarche coordonnée destinée à la protection des infrastructures essentielles, y compris l'importance de la planification de la continuité des activités et la reconnaissance de l'indépendance entre les différents secteurs. »²⁶ Alors que nous pouvons nous demander pourquoi les gouvernements ont choisi de coopérer dans ce domaine particulier de préoccupation de la santé publique, le Plan nord-américain contre l'influenza aviaire et la pandémie d'influenza est, en réalité, un cas concret de préparation d'urgence.

Si nous retirons du texte certaines références à l'influenza aviaire et pandémique dans la description des objectifs du plan et que nous les remplaçons par n'importe quel terme évoquant la notion de « désastre », l'intention des rédacteurs devient plus claire :

Le plan nord-américain pour **(la gestion des urgences)** fournit un cadre de référence pour :

- la structure et les mécanismes de base pour la communication et la coordination des urgences;
- la collaboration en matière de prévention, contrôle et éradication du **(terrorisme)**;
- la collaboration pour une stratégie nord-américaine de préparation et d'intervention aux **(phénomènes météorologiques extrêmes)**, y compris la surveillance des frontières et les mesures de contrôle visant à mettre fin ou à ralentir la propagation de **(l'agitation civile)**;
- la collaboration pour une stratégie nord-américaine visant à ce que les infrastructures et les systèmes essentiels soient maintenus en ordre de bon fonctionnement en cas de **(grève)**.

Le présent exercice n'est pas sans mérite, étant donné que la vue d'ensemble du plan donnée par le PSP indique clairement qu'il « décrit les grandes lignes de la gestion organisationnelle des urgences dans chacun des trois pays et la façon dont ils comptent coordonner leurs activités. »²⁷ Les dirigeants avaient demandé aux ministres de poursuivre l'approfondissement du travail sur la préparation d'urgence et le mouvement transfrontalier des biens et des personnes en cas d'urgence.

Faisant suite à cette discussion, il devient évident que la stratégie de préparation à la pandémie constitue un mécanisme à partir duquel une infrastructure nord-américaine de la gestion des urgences pourrait être mise sur pied. Le *Plan nord-américain contre l'influenza aviaire et la pandémie d'influenza* est le volet public des préparations pour une planification trinationale des urgences et d'une protection permanente des infrastructures essentielles.

Aussi, en ce qui concerne les enjeux relatifs à la facilitation du passage à la frontière, les groupes de travail de l'administration rapportent de façon très modeste que le Canada et les É.-U. ont conclu un accord sur les normes s'appliquant aux documents de voyage; le Mexique et le Canada ont tous deux installé ou installeront des équipements de détection des radiations dans les ports; le Mexique et les É.-U. ont établi un nouveau groupe de travail sur la facilitation du passage transfrontalier; le Canada et les É.-U. ont libéralisé le transport du fret aérien; le Mexique et les É.-U. ont augmenté les heures de fonctionnement des services frontaliers; le Canada et les É.-U. ont conclu un nouvel accord sur le transport de produits dangereux; le Canada et les États-Unis ont entrepris l'harmonisation commerciale des systèmes d'information. Ces deux derniers pays se sont aussi entendus pour étendre le service sans fil aux frontières à l'avantage des citoyens et pour assurer que « les autorités chargées de la sécurité nationale disposent au moment nécessaire du spectre dont ils ont besoin. » Le Mexique et les États-Unis ont aussi signé un protocole destiné à faciliter les communications transfrontalières de la technologie sans fil.

Les dirigeants réaffirment leur engagement pour faire progresser le programme « frontières sécuritaires et efficaces ». Ils confirment leur engagement en faveur d'une gestion des frontières fondée sur le risque, de l'implantation de technologies nouvelles, du développement des infrastructures frontalières et de mesures destinées à éloigner de la frontière les procédures d'inspection et de contrôle. « Il vaut parfois mieux contrôler les marchandises et les voyageurs avant leur entrée en Amérique du Nord. »²⁸ C'est ce qu'en d'autres mots on appelle « l'éloignement de la frontière », dont le but est d'augmenter la sécurité frontalière et de faciliter le commerce « légitime » et le passage de voyageurs « légitimes » aux frontières.²⁹

Les dirigeants ont demandé aux ministres de coordonner, au cours de la prochaine année, les protocoles d'inspection et de poursuivre la coopération portant sur « des modèles interopérables d'application de la loi qui favorisent des opérations harmonieuses à la frontière », et également d'améliorer les communications radiophoniques destinées à l'application, aussi bien frontalière que transfrontalière, de la loi. Des tentatives en cours s'emploient à alléger les goulets d'étranglement à la frontière entre le Mexique et les États-Unis et entre Windsor et Detroit.

La déclaration des trois dirigeants donne une idée à la fois trop faible et cryptique de la question des frontières. À moins d'avoir suivi le déroulement du processus du PSP durant l'année écoulée, il est presque impossible de savoir ce que signifie la gestion des frontières « fondée sur le risque ». Depuis la dernière rencontre entre les dirigeants, le Canada a mis en place un programme de « protection des passagers », mais cette réalisation n'est pas mentionnée dans la déclaration des leaders de Montebello.³⁰ La « liste d'interdiction de vol » canadienne a été condamnée unanimement par les commissaires à la protection de la vie privée fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que les protecteurs du citoyen à travers le pays pour son « utilisation secrète des renseignements personnels, qui pourrait avoir un impact profond sur la protection de la vie privée et les droits de la personne qui lui sont liés, tels que la liberté d'association et d'expression, ainsi que le droit à la mobilité. »³¹ Les commissaires à la protection de la vie privée ont demandé au gouvernement de suspendre ce programme.

Les dirigeants ont donné très clairement des instructions à leurs ministres de poursuivre la coopération portant sur l'application transfrontière et interopérable de la loi à la frontière. Ils continueront à créer des bases de données de renseignements policiers sur les citoyens, résidents et voyageurs au Canada. Cette information est partagée non seulement entre les responsables de la police et de l'immigration canadiennes, mais aussi avec les forces de sécurité des États-Unis (et probablement du Mexique). Les bases de données policières canadiennes contiennent des renseignements s'étendant sur plusieurs décennies. Que la personne ait jamais été condamnée ou non, qu'elle ait payé sa dette à la société après avoir été condamnée, les casiers judiciaires de la police sont malgré tout diffusés aux gouvernements étrangers. Cette information est utilisée pour restreindre les droits à la mobilité, les dissensions politiques et pour empêcher que des personnes puissent vivre et travailler dans d'autres pays de l'Amérique du Nord que les leurs.³²

Nous commençons à constater non seulement qu'il n'y a eu aucun examen *législatif* du PSP au sein des assemblées législatives du Canada, des États-Unis et du Mexique, mais aussi que le pouvoir *judiciaire* du gouvernement a été aussi négligé. Au lieu de cela, c'est le pouvoir *exécutif* des gouvernements et de l'entreprise qui travaille de concert avec la police et les forces de sécurité en vue de déterminer la prochaine étape de l'intégration nord-américaine.

II Coopération en matière de réglementation et de normes

Recommandations du CNAC - février 2007

En 2005, lorsque le PSP fut annoncé, les chefs de gouvernement firent aussi part de leur intention de créer, avant 2007, un cadre de coopération réglementaire. Le CNAC affirme que ce cadre trilatéral portant sur les réglementations aurait non seulement pour fonction de réduire les différences entre les normes et les règles, mais aussi d'établir le principe que les normes internationales ou nord-américaines du secteur privé devraient s'imposer en tant que référence, au cours de l'établissement de nouvelles réglementations.

En outre, le CNAC prétend que les organismes de réglementation devraient être en communication constante les uns avec les autres, en ce qui concerne le développement de réglementations, et qu'ils devraient pouvoir justifier toute déviation éventuelle par rapport à la norme nord-américaine. Le CNAC recommande que l'accord sur le cadre de réglementation devrait pouvoir être signé en 2007 et que le « Comité nord-américain de coopération réglementaire et des normes », qui comprendrait une représentation du secteur privé, devrait être formé immédiatement. Le CNAC recommande aussi que les « responsables de la réglementation dans chacun des pays de l'ALÉNA établissent des règlements simples comportant une référence obligatoire aux normes internationales du secteur privé. »³³

Le CNAC fait une mise en garde à l'encontre du protectionnisme « voilé » dans les règlements relatifs à la salubrité des aliments. Il recommande l'établissement d'une norme nord-américaine pour les aliments enrichis et de mettre fin aux répétitions inutiles des vérifications en matière de salubrité des aliments. Il se prononce en faveur de méthodes communes en matière d'étiquetage et de méthodes de gestion du risque compatibles pour la salubrité des aliments. Pour ce qui est des questions relatives au transport, le CNAC s'oppose à des restrictions inutiles sur les transporteurs aériens et est en faveur d'un accord « ciel ouvert » entre les É.-U. et le Mexique sur le fret. Il recommande une flexibilité plus grande pour les transporteurs express qui transportent des marchandises à l'intérieur de l'Amérique du Nord. Les PDG demandent une normalisation des périodes de repos et des périodes maximales de conduite et de travail pour les conducteurs de camions commerciaux. Le CNAC est en faveur de la coopération pour le transport des produits dangereux et de normes pour la fixation des charges.

En ce qui concerne les services financiers, le CNAC voudrait une réduction des obstacles au mouvement des capitaux à travers les frontières ainsi que de plus grandes possibilités, en Amérique du Nord, en matière de coopération financière. Il désirerait que les gouvernements éliminent des retenues d'impôts à l'égard des paiements frontaliers d'intérêts entre le Canada et les États-Unis, et aussi un mouvement allant dans le sens d'une convention fiscale trilatérale. Les PDG demandent une augmentation du pourcentage de l'actif que les assureurs établis au Mexique ont le droit d'investir à l'étranger. Le CNAC recommande que les assureurs aient un

meilleur accès à la protection transfrontalière des camions et automobiles, ainsi qu'un accès accru aux plates-formes commerciales électroniques en Amérique du Nord.

Le CNAC se prononce aussi pour une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle (DPI). Les PDG suggèrent aux deux gouvernements et à l'industrie de « s'attaquer à la menace croissante de la contrefaçon et du piratage » et recommandent que la stratégie relative aux DPI soit menée à bien en 2007. Leur préoccupation est de protéger l'écoulement de leurs produits ainsi que leur part du marché. Le CNAC recommande le développement du potentiel en matière de renseignement par le biais de la création d'une base de données IP, la création d'une force policière anti-contrefaçon et piratage, à temps plein, et la mise en oeuvre d'activités conjointes entre l'industrie et les instances chargées de l'application de la loi pour cibler l'activité criminelle transnationale contre la propriété intellectuelle.³⁴

En ce qui concerne le projet réglementaire, les chefs d'entreprises étaient très précis dans leurs revendications : les gouvernements doivent soit réduire les coûts associés aux réglementations, soit assister à la « réimplantation [des sociétés] dans des pays étrangers, tels que la Chine, où la main-d'oeuvre et les coûts structurels sont beaucoup moins élevés.»³⁵ Le discours sécuritaire des dirigeants évolue sans arrêt entre deux arguments : celui selon lequel la meilleure façon d'assurer la sécurité en Amérique du Nord est d'encourager la compétitivité et celui qui prétend que les investissements à venir dans le secteur privé exigent une protection croissante contre le piratage et les obstacles « voilés » au commerce. L'approche du CNAC en ce qui concerne les « formalités administratives » obligerait les gouvernements à formuler des réglementations à partir des normes internationales du secteur privé, qui sont elles mêmes volontaires pour les entreprises. Il n'y a aucune reconnaissance du droit légitime d'autres groupes de la société à faire partie des discussions concernant les mécanismes de réglementation appropriés, par exemple, les syndicats qui représentent les travailleurs et travailleuses des industries du transport.

Rapport du CNAC aux dirigeants - août 2007

Le rapport aux dirigeants du mois d'août signale que les gouvernements réalisent des progrès quant aux recommandations du CNAC sur l'étiquetage, l'élimination des retenues d'impôt à l'égard des paiements frontaliers d'intérêt, l'augmentation du pourcentage de l'actif que les assureurs établis au Mexique ont le droit d'investir à l'étranger, le droit pour les camions canadiens détenteurs d'une assurance canadienne d'entrer aux É.-U. et le commerce électronique. Le CNAC reconnaît que les gouvernements préféreraient « encourager » au lieu « d'exiger » que les organismes de

réglementation se réfèrent aux normes internationales, mais ils s'attendent néanmoins à un aboutissement au résultat escompté.³⁶ Dans le cas contraire, le CNAC ne pourra pas célébrer une brillante victoire en matière de coopération réglementaire.

En outre, le CNAC était au courant, avant le Sommet, du fait que les dirigeants avaient l'intention de diffuser la stratégie DPI. Il ne lui suffisait pas de reconnaître ce qui avait été accompli en son nom, mais il poussa fortement et immédiatement les dirigeants à « accepter un calendrier accéléré en vue de la prise en compte des recommandations du CNAC dans ce domaine.»³⁷ Il critiqua aussi le gouvernement canadien pour avoir adopté des lois DPI plus fermes :

...nous encourageons fermement le gouvernement du Canada à démontrer des progrès plus évidents dans la promulgation de lois DPI plus fermes et dans la délivrance d'outils plus efficaces pour que les responsables de l'application de la loi soient en mesure d'interdire la circulation de cargaisons de marchandises contrefaites et piratées traversant la frontière du pays dans un sens ou dans l'autre.³⁸

À propos de cette question, les PDG révèlent une fois de plus leur tentative de formuler leurs intérêts restreints et spécifiques en termes d'intérêts sociaux plus large. Quel est l'intérêt public réel dans les droits de propriété intellectuelle? Par exemple, au moment où les coûts pharmaceutiques, qui ne cessent d'augmenter, portent atteinte aux régimes de soins de santé publics, l'intérêt du public ne sera pas satisfait par l'accroissement de la protection des brevets de l'industrie pharmaceutique, mais par la découverte de moyens qui permettent de diminuer les coûts des médicaments et l'établissement un programme d'assurance-médicaments.

Déclaration des dirigeants de Montebello

Les dirigeants annoncèrent deux accords relatifs aux normes et à la coopération en matière de réglementation, le *Cadre de coopération en matière de réglementation* et la *Stratégie d'action sur la propriété intellectuelle*.

Le *Cadre de coopération en matière de réglementation* est un accord volontaire, qui décrit néanmoins les objectifs auxquels les gouvernements se sont engagés. Les trois gouvernements ont accepté de coopérer dans l'établissement de réglementations à tous les stades de son processus. Ils se sont accordés de faire une évaluation permanente du processus de réglementation avec l'intention de le rendre plus efficace. Ils ont aussi accepté de promouvoir l'utilisation des normes internationales du secteur privé dans les règlements et d'éliminer les tests et certifications « redondants ». Le cadre de coopération comprend un plan d'action qui

présente la façon dont les objectifs seront atteints.

Les dirigeants mettront sur pied un Comité de coordination de la coopération en matière de réglementation comprenant plusieurs agences gouvernementales concernées par la réglementation en vue d'assurer « efficacité et responsabilité » à l'intérieur du cadre. Ce comité déterminera un plan de travail annuel identifiant les domaines d'intérêt commun et il offrira aux parties intéressées la possibilité de formuler des commentaires sur l'élaboration du plan de travail. Ce dernier sera partagé avec le public. Chaque année, le comité de coordination fera rapport aux leaders, aux ministres et au public; il mettra des exemples en évidence, inclura des points de comparaison et fera des recommandations pour la poursuite de la coopération.

Il est clair que le *Cadre de coopération en matière de réglementation* ressemble très étroitement aux recommandations du CNAC sur ce sujet. Les dirigeants ne se sont pas accordés pour nommer des représentants du secteur privé au comité de supervision de ce cadre, mais l'aide des PDG sera demandée en vue de l'établissement du plan de travail. Les intérêts sociaux plus généraux ne sont cependant pas nécessairement bien servis par des gouvernements soumis aux normes « techniques » déterminées par les sociétés. Nous pouvons, de plus, nous attendre à ce que les intérêts particuliers des sociétés et les intérêts sociaux plus généraux divergent sur des questions telles que la salubrité des aliments, le transport de produits dangereux, les normes du travail, les réglementations financières et la politique fiscale. Ce sont des domaines de première importance ayant fait l'objet d'un accord général de la part des élites sur le besoin d'harmonisation réglementaire, mais les chefs d'entreprises ont décroché un prix encore plus intéressant : ils ont dressé la liste des priorités de manière à ce que le processus de libéralisation se poursuive de façon permanente et que les réglementations soient de plus en plus conformes aux normes de l'industrie privée.

En ce qui concerne la souveraineté, malgré la déclaration qualifiée que le cadre a pour but d'améliorer la coopération en matière de réglementation « en ne diminuant en rien la souveraineté de chaque partenaire », les dirigeants ont affirmé leur ferme volonté d'harmoniser le processus de réglementation en fonction des intérêts particuliers des multinationales

concernées par l'augmentation des profits et la compétitivité mondiale. Les intérêts sociaux, nationaux et locaux des collectivités seront de façon croissante assujettis à la discipline des études sur l'impact du commerce, des analyses coûts-avantages et de normes du secteur privé international. Il n'y a notablement aucune discussion en cours sur les conséquences éventuelles de ce programme sur les pratiques réglementaires des gouvernements

provinciaux et locaux.

Au Sommet de Montebello, les dirigeants se sont aussi accordés sur une « *Stratégie d'action sur la propriété intellectuelle* » pour combattre le piratage et la contrefaçon. Les gouvernements se sont mis d'accord pour créer des « réseaux d'application de la loi pour favoriser le partage de l'information et encourager les opérations d'exécution de la loi » en vue de détecter et prévenir le commerce des produits piratés et contrefaits, et de collaborer en matière de crime transnational de propriété intellectuelle. La Stratégie d'action sur la propriété intellectuelle encouragera le secteur privé à offrir sa collaboration dans l'exécution de la loi et la prévention en cas de violations de la propriété intellectuelle. Les gouvernements ont aussi été d'accord pour déterminer des mesures de référence en vue de fournir une assistance aux stratégies d'exécution de la loi.

Dans ce qui apparaît comme une guerre menée contre les violations des droits d'auteur, les dirigeants ont obtenu l'engagement de la part de multiples organismes d'application de la loi, appartenant à différents paliers de gouvernement, de collaborer à l'encontre de ce qui, selon les apparences, constitue une menace critique pour la compétitivité nord-américaine. La stratégie d'action dépendra du partage avec le secteur privé des pratiques exemplaires provenant de celui-ci, et de « techniques frontalières innovatrices d'exécution de la loi » dont le but est de détecter, à l'intérieur de l'Amérique du Nord, le commerce des produits piratés et contrefaits provenant de pays « tiers ».

Ici encore, nous pouvons demander pourquoi cette question a été soulevée sous forme d'un discours hautement militarisé et d'efforts concertés de la part de l'industrie et des forces de sécurité du gouvernement. La réponse est que les DPI protègent les intérêts des entreprises et le droit des compagnies à vendre des produits. Cependant, le recours croissant aux forces de sécurité ne protégera pas la liberté d'expression et ne nourrira pas l'esprit créateur des collectivités nord-américaines en leur permettant de favoriser l'appui du public aux industries culturelles, écoles d'art et institutions d'enseignement. Les dirigeants n'ont pas non plus redoublé d'effort pour assurer la liberté d'expression. Au lieu de cela, comme si elles n'avaient déjà pas obtenu une protection plus que nécessaire de la part de l'ALÉNA, les entreprises les plus grandes, qui possèdent droits d'auteur, marques de commerce et brevets d'invention, et qui revendiquent aussi une protection pour les secrets commerciaux, pourront compter sur l'appui sans réserve des forces de sécurité de l'État pour protéger et élargir leurs droits, déjà très étendus, à la propriété privée. Le Canada, en tant que société, bénéficierait d'un débat public sur le bien-fondé du renforcement des protections de la propriété intellectuelle, spécialement lorsqu'il s'agit d'enjeux ayant trait à des préoccupations sociales. Comme le suggère d'ailleurs le

CNAC, il n'est pas profitable à une société qu'un débat sur la production des connaissances soit enveloppé dans un discours de criminalité, de piraterie, de vol et de contrefaçon. Les enjeux concernant l'activité législative et l'application de la loi ne devraient pas être amalgamés de cette manière.

III Intégration énergétique

Recommandations du CNAC - février 2007

Les recommandations du CNAC portant sur l'intégration énergétique sont au coeur du projet du PSP. La troisième section de son premier rapport aux ministres est entièrement consacrée à démontrer qu'il est impérieux pour les États-Unis de « développer le potentiel énergétique inexploité et de réduire la dépendance envers les importations provenant de fournisseurs plus éloignés et moins sûrs.»³⁹

En outre :

Un accès sécurisé aux ressources énergétiques mondiales, aux conditions du marché, constitue un impératif stratégique pour les États-Unis...Il existe peu d'enjeux qui, pour eux, représentent un élément stratégique aussi important au niveau national. Au même moment, le Canada et le Mexique ont bénéficié d'abondantes ressources énergétiques qui, si elles étaient exploitées avec efficacité et efficacité, pourraient devenir un moteur de développement régional de première importance et un facteur de premier plan pour la compétitivité mondiale.⁴⁰

Le CNAC commence par reconnaître que le marché énergétique Canada-É.-U. est déjà bien intégré, mais que « le défi de loin le plus important concernant la maximisation des avantages de l'intégration énergétique, sur une base régionale, est la nécessité d'introduire des réformes dans le secteur de l'énergie au Mexique.» Le CNAC reconnaît être conscient des implications politiques éventuelles d'être perçu comme un facteur d'interférence dans la politique énergétique du Mexique. Malgré tout, ses recommandations revêtent un caractère profondément interventionniste, que ce soit sur le plan idéologique ou institutionnel :

Bien que la réforme du secteur énergétique du Mexique soit une question intérieure qui, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, est en principe en dehors du champ d'application du CNAC, l'envergure de l'avantage économique qui pourrait en découler, par l'application d'initiatives d'ordre intermédiaire, justifie d'autant plus sa mise à l'ordre

du jour. Ce faisant, nous sommes convaincus que les gains provenant de ces initiatives porteront fruit, car la logique du marché intégré donnera la cadence aux réformes fondamentales ... ⁴¹

Cela implique que la bataille politique concernant la libéralisation et la privatisation des ressources énergétiques du Mexique fera l'objet d'une détermination « s'il n'existe pas d'autre solution » au discours politique compris comme la seule idée raisonnable possible. Les PDG nord-américains n'essayeront cependant pas de gagner les coeurs et les esprits des Mexicains en s'attaquant directement à leur constitution.

Le CNAC propose une stratégie complète de réforme de la politique intérieure mexicaine. Il recommande que les gouvernements contournent la Constitution du Mexique, qui protège les ressources énergétiques, en suggérant que la libéralisation se fasse par le commerce, le stockage et la distribution de produits raffinés et par l'introduction de changements aussi bien organisationnels que dans la gouvernance de la compagnie énergétique appartenant à l'État du Mexique, Petróleos Mexicanos (PEMEX). La recommandation que les gouvernements appuient « le processus législatif entourant la réforme organisationnelle de la PEMEX » ⁴² est en elle-même une déclaration interventionniste. Mais le CNAC va même plus loin en recommandant les mérites d'une campagne idéologique :

Rendre public un exercice trilatéral d'analyse comparative, qui illustre l'écart opérationnel de la PEMEX vis-à-vis des compagnies pétrolières privées, aiderait à mettre à jour les inefficacités et à mettre en évidence l'énorme potentiel économique de la libéralisation. » ⁴³

Le CNAC recommande l'analyse suivante :

ces écarts opérationnels devraient être liés aux enjeux de la gouvernance de la compagnie et offrir au gouvernement mexicain une justification convaincante pour procéder, à l'intérieur du cadre constitutionnel du pays, à des changements structurels à la gouvernance et aux opérations de la PEMEX. ⁴⁴

Il est très explicite dans ses recommandations affirmant que « l'industrie du gaz non associé » pourrait être scindée de la PEMEX, en une entité d'État séparée (Gasmex,) pour permettre l'exploration et la production de projets dans les « vastes réserves de gaz naturel » qui existent le long de la Côte-Nord du Golfe. ⁴⁵

Le CNAC applaudit les changements, de 1995, apportés aux lois mexicaines relatives à l'article 27 de la Constitution, qui permettaient une libéralisation partielle du gaz importé et du gaz naturel liquéfié et

restreignaient le droit de la PEMEX d'accéder à ses réserves. Le CNAC suggère à présent qu'une logique semblable puisse être appliquée aux produits pétroliers raffinés. Il prétend que la PEMEX n'a pas été capable d'investir suffisamment dans le raffinage à cause des limites imposées aux investissements privés et qu'elle continue à importer des raffinés. Les PDG recommandent la libéralisation du commerce, du stockage et de la distribution des produits raffinés. Ceci comprendrait la construction, la propriété et l'utilisation des pipelines. Le CNAC affirme que cela aurait pour effet d'apporter une discipline de marché aux méthodes de distribution de la PEMEX. En effet :

un environnement réglementaire approprié devrait être créé pour permettre un flux efficace des produits raffinés. Ceci permettrait aux différents pays de maximiser la capacité de stockage et de distribution des compagnies pétrolières multinationales qui ont des capacités de distribution aux États-Unis.⁴⁶

Le CNAC revient au thème de la protection des infrastructures essentielles et le relie à la nécessité d'une intégration transfrontière efficace de la distribution énergétique. Affirmant que le Mexique fait face à une demande croissante d'électricité, qui ne peut être satisfaite par le système public, les PDG suggèrent que les producteurs des É.-U. disposent, le long du Golfe du Mexique, d'une capacité excédentaire qu'ils pourraient vendre aux sociétés mexicaines si le réseau d'interconnexion entre les deux pays était élargi.

Les PDG affirment que la *Comisión Federal de Electricidad* (CFE) ne possède pas le budget nécessaire pour investir dans un tel projet. En conséquence, les investissements du secteur privé sont nécessaires. Néanmoins, à cause du fait que la Constitution réserve pour le gouvernement la production d'électricité, la transmission et la distribution, « une politique énergétique d'ensemble devrait pouvoir porter sur un nouveau marché énergétique libéralisé et intégré, en assurant que seuls les prix déterminent le rationnement des produits et des sources énergétiques.»⁴⁷ Ils recommandent qu'avant 2010, le Mexique devrait permettre aux sociétés mexicaines d'acheter de l'électricité aux producteurs des É.-U.

Le CNAC est au courant des considérations politiques pouvant menacer ses plans d'intégration énergétique. Il en résulte que les PDG se prononcent pour « un régime réglementaire nord-américain rationnel pour prévenir les actions unilatérales qui pourraient compromettre l'offre de chaque côté de la frontière.»⁴⁸ Ceci signifie, en effet, que le secteur privé veut l'assurance qu'il sera isolé de l'opposition populaire et des changements démocratiques éventuels.

Le CNAC confirme l'initiative trilatérale de sécurité énergétique du PSP,

dans laquelle les dirigeants ont donné la priorité à la distribution transfrontière de l'énergie, aux normes d'efficacité énergétique, aux technologies énergétiques durables, à l'expansion de l'approvisionnement d'énergies propres et aux technologies avancées. Le CNAC favorise une attention soutenue à la coopération trilatérale sur un ensemble de questions relatives à la distribution énergétique, y compris la sécurité de l'infrastructure transfrontière et la réglementation efficace de l'environnement.

En même temps que les restrictions aux investissements, les PDG soutiennent qu'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée crée des goulets d'étranglement dans l'expansion du secteur énergétique du Mexique. Ils recommandent que les trois pays convoquent une conférence pour identifier les enjeux concernant leurs ressources humaines, y compris le besoin de formation et de politiques d'expansion de la migration temporaire. Les syndicats n'apparaissent pas sur leur liste d'intervenants. Le CNAC suggère que cette conférence pourrait être un modèle pour de futures conférences dans d'autres secteurs, tels que les services financiers.

Le CNAC appuie l'initiative bilatérale Canada-Mexique sur les échanges temporaires de personnel qualifié de l'énergie. Il recommande un développement rapide du Partenariat Canada-Mexique pour faciliter le mouvement temporaire de travailleurs et travailleuses de l'énergie du Canada vers le Mexique. Leur intention est d'accroître la capacité du Mexique, « lorsqu'il l'estime nécessaire », de pouvoir développer ses propres ressources énergétiques. Le CNAC recommande un programme similaire pour le personnel de l'énergie nucléaire. Les PDG préconisent des programmes de ressources humaines coopératifs dans le secteur énergétique en vue de stimuler des réformes libérales au Mexique.

Le développement technologique et des approvisionnements sécurisés, plutôt que la conservation, constituent la stratégie favorisée par le CNAC en vue d'assurer la viabilité de l'utilisation de l'énergie. Les PDG recommandent que les gouvernements établissent une collaboration dans le développement technologique des énergies propres et l'accroissement des normes d'efficacité énergétique dans le but d'économiser sur la consommation d'énergie. Ils recommandent, en outre, qu'il y ait une convergence trilatérale sur l'efficacité énergétique et la durabilité, qui signifierait que les gouvernements devraient encourager l'ordre du jour législatif en cours du Mexique sur la privatisation et la libéralisation.

En dernier lieu, le CNAC recommande d'urgence que le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie (GTNAE) augmente le dialogue avec le secteur privé. Il recommande que les gouvernements créent des « Perspectives énergétiques » pour examiner les tendances de l'offre et de la demande pour les 25 prochaines années. Il voudrait que les gouvernements

convoquent une réunion bisannuelle des gouverneurs nord-américains de l'énergie. En fin de compte, il recommande qu'un Conseil nord-américain de l'énergie soit créé en tant que tribune permanente pour l'interaction entre le gouvernement et les compagnies privées.⁴⁹

Rapport du CNAC aux dirigeants - août 2007

En août, le CNAC applaudissait le travail des ministres portant sur le développement d'un programme pour la main-d'oeuvre qualifiée dans la surveillance des émissions et le secteur nucléaire, sur le développement de Perspectives énergétiques, sur l'expansion du mandat du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie pour une coopération plus étroite avec le secteur privé, ainsi qu'avec les États et les provinces, et sur le développement des biocarburants et des normes d'efficacité énergétique. Les PDG furent satisfaits du travail portant sur les projets énergétiques transfrontières. Ils félicitèrent les ministres de l'Énergie et des Ressources naturelles pour avoir signé, en juillet 2007 un Accord trilatéral pour la coopération en sciences et technologies de l'énergie.⁵⁰

Mais aussi étrange que cela puisse paraître, étant donné l'importance des enjeux relatifs à l'intégration énergétique dans le document initial du CNAC, le rapport d'août aux dirigeants ne comporte que deux paragraphes sur les discussions dont elle fit l'objet, et il ne fait état d'aucune préoccupation portant sur les priorités des dirigeants en matière d'énergie. Ce silence est en contradiction avec leur bruyant message de recommandations, diffusé initialement aux ministres en février 2007. Nous pouvons conclure que cette approbation discrète d'un nouvel accord trilatéral mérite une lecture attentive de ce document.

Déclaration des dirigeants de Montebello

Les trois dirigeants, dont aucun d'entre eux n'est connu pour ses engagements positifs à l'égard de l'environnement, présentèrent leur plan d'intégration énergétique sous forme d'un accord coopératif sur « l'énergie durable et l'environnement ». En fait, il s'agit d'un *Accord pour la coopération en sciences et technologies de l'énergie*. De toutes les communications venant du Sommet de Montebello, c'est celle qui se trouve au coeur du plan d'intégration économique. Cet accord n'est pas signé par les ministres de l'Environnement. C'est un accord signé par les ministres de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce n'est pas un accord fondé sur des considérations environnementales ou écologiques. C'est un accord pour la coopération en matière de science et de technologie de l'énergie en tant que mécanisme pour une intégration trilatérale du secteur énergétique. C'est aussi un accord qui détourne l'attention de l'engagement pris par les dirigeants sur les enjeux de sécurité énergétique. C'est un accord fondé sur la croyance que si « les

Parties coopèrent à l'aide d'un partage des tâches, des installations, des informations scientifiques et techniques, des coûts et ressources humaines, les Parties pourront mettre en valeur la réalisation de leurs objectifs respectifs de façon plus rentable et efficace.⁵¹

Dans leur déclaration, les trois gouvernements admettent très clairement qu'il n'est pas suffisant de se lancer dans la recherche et le développement. La recherche scientifique est maintenant supposée fournir des résultats de ses investigations directement au marché, ce qui fait que la notion de « déploiement » est ajouté à l'accord. Le « but prioritaire des Parties est de promouvoir la recherche énergétique bilatérale et trilatérale et le déploiement de technologies énergétiques avancées » (art. 2). L'accord déclare clairement que le secteur privé sera impliqué dans cette coopération :

Les Parties encourageront et faciliteront ... des contacts directs et la coopération entre d'autres entités, y compris les organismes gouvernementaux, universités, centres de science et de recherche, instituts et institutions, *établissements du secteur privé* et autres entités appartenant aux Parties.» (art.2) (souligné par nous)

Les gouvernements de l'Amérique du Nord se sont accordés pour que la coopération comprenne la recherche, le développement et le déploiement dans les domaines des énergies renouvelables, mais aussi l'énergie nucléaire, les combustibles fossiles et l'électricité. Ils reconnaissent que des progrès éventuels de la production d'énergie à faible émission, ou à émission zéro, pourraient résulter d'une coopération, mais ils ajoutent aussi à la liste des domaines la « technologie pour la sécurité informatique liée à l'infrastructure énergétique », la production de l'électricité, le stockage et la transmission de l'électricité, les outils de planification de la sécurité énergétique et « *tout autre domaine relié à l'énergie, qui pourrait faire l'objet d'une discussion écrite entre les Parties* » (art.3) (souligné par nous)

L'accord permet le transfert de matériel, équipement et personnel entre les trois territoires. L'article 11 décrit l'engagement pour chaque Partie de faciliter un « accès rapide et efficace, tel qu'approprié, aux zones géographiques, à l'information, équipement, matériel, institutions et personnes d'intérêt qui agissent au nom des Participants ». Un « Participant » est défini comme toute entité, *y compris une entité du secteur privé*, qui participe à l'action coopérative (souligné par nous).

Tout indique que le processus de délivrance de permis de travail sera supprimé pour assurer une « entrée rapide et efficace dans leur territoire, ainsi qu'une sortie [de] leur territoire, des personnes qui participent, au nom des Participants, aux voyages intérieurs et au travail qui s'y accomplit. » Cet accord serait-il ouvertement favorable à l'égard des sociétés pétrolières et

gazières si elles avaient l'intention d'explorer les réserves de l'Arctique ou du Golfe du Mexique? S'il y avait une grève, permettrait-il aux briseurs de grève d'entrer librement?

L'article 12 poursuit la discussion de la protection de la propriété intellectuelle et de l'information commerciale confidentielle. De plus, l'accord déclare que :

... les droits d'une Partie coopérante à l'extérieur de son territoire seront déterminés par l'accord des Parties coopérantes tenant compte des contributions relatives à la création de la propriété intellectuelle des Parties coopérantes *et de leurs entités participantes*. (souligné par nous)

Mais encore, chaque Partie exprime son accord pour protéger :

...l'information commerciale confidentielle conformément aux lois, règlements et pratiques administratives applicables. L'information peut être identifiée en tant que « renseignements commerciaux confidentiels » si une personne ayant l'information peut en retirer un avantage économique ou obtenir un avantage concurrentiel sur ceux qui ne l'ont pas, et que cette information n'est généralement pas connue ou publiquement disponible à partir d'autres sources... » (annexe 1, iv.)

Ceci semblerait impliquer que les lois d'accès à l'information seront révisées dans le but de protéger l'information du secteur privé. L'accord restera en place pour cinq ans et sera automatiquement renouvelé à moins que les Parties n'introduisent des objections par écrit six mois d'avance. L'annexe 1 confirme que l'expiration de l'accord n'affectera pas la protection de la propriété intellectuelle créée dans le cadre de ce dernier.

Le document indique que « l'accord n'entre pas en vigueur avant que les trois pays aient mené à bien leurs procédures juridiques respectives et qu'ils se soient mutuellement informés tel que stipulé dans l'accord. » Le gouvernement canadien n'introduira aucune législation. Il introduira un décret dans le but de promulguer l'accord trinational. Ceci ne nécessitera aucun débat ou discussion publique.⁵²

Il y a, dans le texte de l'accord, des dispositions destinées à mettre en oeuvre plusieurs des recommandations en vue d'augmenter la réserve de personnel formé aux stratégies de la gestion du secteur privé, conduire des analyses comparatives destinées à miner la légitimité de la PEMEX, développer une « architecture » pour la coopération énergétique en cours, protéger les droits de propriété intellectuelle, contourner la constitution mexicaine, assurer la participation du secteur privé dans l'intégration énergétique, accroître l'efficacité pour augmenter la sécurité pétrolière des É.-U., progresser vers

une convergence trilatérale sur les normes de manière à influencer l'ordre du jour législatif mexicain, accroître la sécurité des infrastructures essentielles, explorer la Côte-Nord du Golfe, progresser vers une privatisation de l'électricité et créer des réseaux électriques nord-sud fiables.

Cet accord est explicitement destiné à assurer que les sociétés du secteur privé, ainsi que leur personnel et équipements, auront une garantie d'accès à des régions riches en énergie pour effectuer du travail « scientifique ». Pendant que le reste des populations de l'Amérique du Nord subissent de plus en plus de restrictions, les compagnies énergétiques jouiront de droits supra-nationaux garantis leur permettant de se déplacer à travers le continent en affrontant directement les lois domestiques de l'un des « partenaires ». Comme nous l'avons vu dans les propositions du CNAC pour la mise au point d'une étude comparative dans le but de discréditer la PEMEX, cet accord sur les sciences et les technologies est politisé de la même manière. La connaissance n'est plus considérée comme faisant partie de l'espace démocratique. Les résultats de la recherche sont plutôt destinés au marché, au bénéfice du privé plutôt que du public et à l'avantage des sociétés plutôt que collectivités. Il n'y a rien dans cette vision de l'intégration énergétique qui soit démocratique ou qui réponde aux besoins des populations de l'Amérique du Nord. Il n'y a rien dans cette vision qui appuie un développement des ressources énergétiques à la lumière des besoins présents et futurs des communautés. Ce sont plutôt les cadres des entreprises qui, maintenant que l'exploitation des sables bitumineux est bien avancée, ont leur dévolu sur le Mexique et l'exploitation privée des ressources énergétiques publiques du pays.

Conclusion :

Il y a plus de trente ans, un groupe auto-proclamé de simples citoyens ayant beaucoup d'influence lançait, sous le nom de Commission trilatérale, une attaque contre « l'excès de démocratie », qui aurait porté atteinte à l'autorité, accablé les États et provoqué la fragmentation des formes traditionnelles de représentation qui, à l'intérieur du système des partis, s'étaient fragmentées.⁵³ Ce groupe reconnut que les années 1960 avaient mis en lumière certaines inégalités, mais qu'elles devaient être tolérées. « En elle-même », disaient-ils, « la marginalité de certains groupes est foncièrement non démocratique, mais elle a aussi été l'un des facteurs qui ont permis le fonctionnement efficace de la société. »⁵⁴ Alors que les mouvements sociaux avaient mis au jour les besoins des communautés non représentées au sein de la politique démocratique libérale traditionnelle, ces chefs d'entreprises y virent une crise de la démocratie au lieu d'une revitalisation. Leurs scribes lamentèrent le fait que les « impératifs de sécurité nationale ne sautent plus aux yeux et la croissance économique n'est plus incontestée en tant que

phénomène souhaitable. »⁵⁵

Les sociétés mythiques auxquelles ces propos se réfèrent ne constituent plus un problème pour les PDG les plus puissants de l'Amérique du Nord. Dans les années qui se sont écoulées depuis, la participation démocratique a été tellement discréditée aux yeux de l'élite que les chefs de gouvernement prennent maintenant directement et ouvertement leurs instructions auprès d'un groupe de cadres d'entreprises non élus. Depuis les événements du 11 septembre, le projet de « prospérité » des PDG est présenté et justifié sous le couvert d'un discours « sécuritaire ». Les PDG ont mis tout en oeuvre pour montrer que les deux projets peuvent se renforcer mutuellement. Selon le CNAC, la sécurité ne *l'emporte pas* sur le commerce; le commerce serait plutôt susceptible de *promouvoir* la sécurité.

Le CNAC suggère que les dirigeants devraient « assurer que les assemblées législatives des trois pays demeurent parfaitement informées des progrès et activement engagées dans le processus d'amélioration de la compétitivité de la région. » Il ne suggère cependant pas que leur projet devrait être examiné et débattu dans les assemblées. Il considère plutôt que son rôle est d'obtenir de l'appui au sein de la société pour réaliser cette nouvelle phase de l'intégration en Amérique du Nord. Ils voient l'importance de mener une guerre idéologique.⁵⁶

Il reste aux mouvements sociaux et aux voix critiques de l'opposition à déchiffrer quelles sont les conséquences de ce qui a été dit, ou non, au Sommet de Montebello. Il n'y eut, par exemple, aucune mention de la coopération trilatérale en matière de politique de défense. Il n'y eut aucune discussion sur les stratégies utilisées pour s'attaquer au narcotrafic, ni aucune discussion sur les attaques renouvelées, qui se produisent actuellement aux États-Unis, contre les droits de la personne des travailleurs et travailleuses sans papiers. Ce ne fut qu'après le Sommet de Montebello, que les ministres des Affaires étrangères, Bernier et Espinosa, annoncèrent leur intention d'établir un groupe de travail Canada-Mexique sur la mobilité du travail, et un autre sur la sécurité, qui compléteraient les entretiens politico-militaires apparemment en cours depuis 2006.⁵⁷

Pendant que les militants se rassemblaient à Québec, le 20 août 2007, pour protester contre le Partenariat pour la prospérité et la sécurité (PSP), ce fut un chef syndical déterminé qui mena la confrontation contre les trois *agents provocateurs* qui se trouvaient dans la foule.⁵⁸ La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre et, après deux jours de pressions soutenues, la *Sûreté du Québec* devait admettre que trois hommes masqués, ayant du ruban adhésif sur leurs bottes de policier et portant des roches, étaient en réalité des agents d'infiltration. Pendant des mois, les syndicats et les partenaires de la coalition ont critiqué la présence de la police montée autour

des leaders du Sommet de Montebello et la menace contre les droits de la personne que représentaient les objectifs du PSP. Au même moment où le président du Conseil canadien des chefs d'entreprise, Tom d'Aquino, déclara que « les personnes civilisées » ne protestent pas, la toile resserrée de la surveillance et de la sécurité fut illuminée par une étincelle démocratique.⁵⁹

Pendant que les mouvements et les partis politiques d'opposition analysent les implications de ce nouveau moment de l'intégration continentale, la menace contre la démocratie en Amérique du Nord n'est que trop réelle. Nous pouvons nous demander qui étaient les *agents provocateurs* les plus dangereux au Sommet de Montebello? En se faisant passer pour des démocrates, les PDG viennent à ces réunions sous le couvert d'organisations de la société civile, conseillères du gouvernement. Mais ils continuent à jeter leur discrédit sur la participation du public et poursuivent leurs attaques contre le désir de démocratie exprimé par la population. Ils adoptent une attitude provocante au nom de la sécurité et au bénéfice des profits. Ils maintiennent un libre marché en recourant à des technologies de la peur. Ils font valoir la double menace omniprésente de la guerre et de la délocalisation. Ils s'allient à des dirigeants politiques qui, au-delà des limites de la légalité, poussent les gouvernements sur le territoire du secret, où l'utilisation de la surveillance et de l'intimidation, pour étouffer les dissensions, est devenue monnaie courante. C'est un territoire couvert d'abus contre les droits de la personne, d'attaques contre la souveraineté et les collectivités. C'est le territoire de la nouvelle Amérique du Nord où les droits des entreprises et du pouvoir militaires sont légitimés.

C'est aussi un territoire dans lequel il existe des communautés de personnes qui ont les yeux ouverts. C'est sur ce territoire que les mouvements sociaux et les syndicats ont livré, aux barrières de Montebello, 10.000 pétitions provenant de personnes de tout le Canada qui s'objectaient au PSP, que les députés de l'opposition furent du côté de la population,⁶⁰ que la réunion trinationale des travailleurs et travailleuses de l'énergie fut tenue juste avant Montebello, même si deux invités mexicains furent intimidés par les forces de sécurité lorsqu'ils atterrirent à Montréal. C'est sur ce territoire qu'il y eut des manifestations dans la région de la capitale nationale et que des centaines de personnes se rassemblèrent pour se renseigner sur le PSP, et que plusieurs personnes eurent le courage de dire publiquement : « Ici, c'est *notre* rang. Reculez. Déposez votre roche. Enlevez votre masque. C'est *notre* rang, pas le vôtre. »⁶¹

1. L'auteur voudrait remercier Karl Flecker, Andrew Jackson, Tom Juravich, Sheila Katz et Shanaz Moloo pour leurs commentaires utiles sur une version antérieure.
2. Discours de Barb Byers à la manifestation sur la Colline parlementaire, le dimanche 19 août 2007. <http://ottawa.indymedia.ca/en/2007/08/5366.shtml>
3. Les membres du CNAC sont originaires du Canada, des États-Unis et du Mexique. Ils comprennent des PDG canadiens appartenant à : la Financière Manuvie, Power Corporation du Canada, les Frères Ganong , Suncor Energy, le Canadien National, la Société Linamar, Entreprises Bell Canada, la Société Canfor, Home Depot Canada, la Banque de la Nouvelle-Écosse. Les PDG mexicains appartiennent à : Consejo Coordinador Empresarial (CCE), Grupo Impulso, Realiza & Asociados, Inmobiliaria Realiza and Optima, Consejo Mexicano de Hombres de Negocios (CMHN), Mexicana de Aviación, Grupo Posadas, Confederación de Cámaras Industriales (CONCAMIN), Consejo Mexicano de Comercio Exterior (COMCE), Consejo Nacional Agropecuario (CNA), Kimberly-Clark de México, Tubos de Acero de México, Avicar de Occidente, Grupo CYDSA, Finca Montegrande. Les PDG des É.-U. appartiennent à : Campbell Soup Company, Chevron Corporation, Ford Motor Company, FedEx Corporation, General Electric Company, General Motors Corp., Kansas City Southern, Lockheed Martin Company, Merck & Co., Inc., Mittal Steel USA, New York Life Insurance Company, Procter & Gamble (se joignit en 2007), UPS, Wal-Mart Stores, Whirlpool Corporation.
4. Conseil nord-américain de la compétitivité, « Améliorer la compétitivité au Canada, au Mexique et aux États-Unis : les priorités du secteur privé dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP); recommandations initiales du Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC) », février 2007, 81 pages. (North American Competitiveness Council, "Enhancing Competitiveness in Canada, Mexico and the United States: Private Sector Priorities for the Security and Prosperity Partnership (SPP); Initial Recommendations of the North American Competitiveness Council, (NACC)" February 2007, 63 pp.
5. « La section portant sur l'intégration de l'énergie aborde un troisième enjeu vital à la compétitivité tant au plan des possibilités économiques qu'à la sécurité. La prospérité des États-Unis est largement dépendante de l'approvisionnement assuré d'énergie importée. Les vastes quantités de sables bitumineux du Canada ... ont donné à ce pays la deuxième plus grande réserve conventionnelle de pétrole dans le monde, après l'Arabie Saoudite. Le Mexique, bien qu'il possède de grandes réserves, doit composer avec d'importants défis au niveau des investissements et du développement de la capacité requise en ressources humaines afin de réaliser le potentiel de ses ressources au bénéfice de la population. » NACC, "Enhancing Competitiveness", p. 5. (CNAC, « Améliorer la compétitivité »).
6. Conseil canadien des chefs d'entreprise, « Sécurité et prospérité : vers un nouveau partenariat canado-américain en Amérique du Nord, Profil de l'initiative de sécurité et de prospérité », Janvier 2003. http://ceocouncil.ca/publications/pdf/e6afd5c50e0e0238d931c01101988a4b/presentations_2003_01_01.pdf
7. Les cinq priorités identifiées par les dirigeants à Cancun comprennent : la coopération réglementaire, la gestion des urgences, l'influenza aviaire et la pandémie d'influenza, la sécurité énergétique et les frontières sûres et intelligentes. « Déclaration prononcée par les ministres responsables du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité », Ottawa, 23 février 2007. http://www.spp-ssp.gc.ca/progress/02_23_2007-fr.aspx?lang_update=1
8. Représentant du gouvernement canadien, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, Ottawa, février 2007.
9. Comité permanent du commerce international, 39^e législature, 1^{re} session, *Témoignages*, 26 avril 2007 <http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/391/CIIT/Evidence/EV2878030/CI>

[TEV58-F.PDF](#)

Comité permanent du commerce international, 39^e législature, 1^{re} session, *Témoignages*, 1^{er} mai 2007

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?source=206021&lang=28PARLSES=3918&JNT=0&COM=10801>

Comité permanent du commerce international, 39^e législature, 1^{re} session, *Témoignages*, 3 mai 2007

<http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/391/CIIT/Evidence/EV2905109/CIITV60-F.PDF>

10. Centre canadien de politiques alternatives www.policyalternatives.ca, Congrès du travail du Canada <http://congresdutravail.ca>, Conseil des Canadiens www.canadians.org, Institut Polaris www.polarisinstitute.ca, Common Frontiers www.commonfrontiers.org Réseau québécois sur l'intégration continentale <http://www.rqic.alternatives.ca>, Maureen Webb, "Illusions of Security: Global Surveillance and Democracy in the Post-9/11 World" (San Fransisco: City Lights Open Media, 2007) 304 pp., Bruce Campbell and Ed Finn, *Living with Uncle: Canada-US Relations in an Age of Empire* (Toronto: James Lorimer and Company, 2006) 279 pp., Ricardo Grinspun and Yasmine Shamsie, *Whose Canada: Continental Integration, Fortress North America and the Corporate Agenda* (Montreal and Kinston: Canadian Centre for Policy Alternatives and McGill-Queens University Press, 2007), 566 pp., Gordon Laxer, "Canadian Energy Security: Easterners could freeze in the dark" *Globe and Mail*, May 28, 2007, Murray Dobbin, "The Plan to Disappear Canada: "Deep Integration" comes out of shadows" *The Tyee* June 8, 2007.
11. Les groupes de travail sur la « sécurité » comprennent : sécurité des voyageurs, sécurité des marchandises, facilitation des passages frontaliers, sécurité aérienne, application de la loi, coopération sur le plan du renseignement, bio-protection, gestion des urgences, science et technologie. Les groupes de travail sur la « prospérité » comprennent : commerce électronique et TIC, énergie, environnement, services financiers, systèmes de réglementation pour les aliments et l'agriculture, santé, produits manufacturés et compétitivité sectorielle et régionale, circulation des biens, transport. http://spp-psp.gc.ca/overview/working_groups-fr.aspx?lang_update=1 (consulté le 8 octobre 2007)
12. Judicial Watch <http://judicialwatch.org/SPP.shtml>
13. Conseil nord-américain de la compétitivité, « Construire une Amérique du Nord sécuritaire et compétitive : les priorités du secteur privé dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, Rapport 2007 aux dirigeants par le Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC) » août 2007, 32 pages.
14. Gouvernement du Canada www.psp-spp.gc.ca/
15. Premier ministre Harper, Président Bush et Président Calderón, Déclaration conjointe du Sommet nord-américain des chefs, Montebello, Québec, 21 août 2007.
16. NACC "Enhancing Competitiveness", p.15. (CNAC, « Améliorer la compétitivité »)
17. Les infrastructures essentielles comprennent les réseaux de communication, pipelines, réseaux électriques, services financiers et réseaux de télécommunications. NACC, "Enhancing Competitiveness", p. 15 (CNAC, « Améliorer la compétitivité »).
18. Une union douanière se distingue d'une zone de libre-échange par la présence d'un tarif extérieur commun. Un marché commun se caractérise par un nombre encore moins élevé d'obstacles au mouvement transfrontalier des biens et des personnes.
19. NACC, "Enhancing Competitiveness", p. 4 (CNAC, « Améliorer la compétitivité »).
20. Le NEXUS est un programme destiné à inscrire au dédouanement frontalier les citoyens ou résidents permanents des États-Unis et du Canada. Pour se qualifier, les personnes doivent faire une demande, passer un contrôle de sécurité, se soumettre à une lecture de l'iris, une prise d'empreintes digitales et de photos de face numériques (information biométrique), être interrogées par un agent des services frontaliers d'un autre pays et subir des 'évaluations des risques' à la fois par les services frontaliers du Canada et des

- États-Unis. Agence des services frontaliers du Canada, <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/travet/nexus/about-sujet-f.html> (consulté le 8 octobre 2007).
21. Maureen Webb, "Illusions of Security: Global Surveillance and Democracy in the Post-9/11 World" (San Francisco: City Lights Open Media, 2007) 304 pp.
 22. NACC, "Building a Secure and Competitive North America", p.16. (CNAC, « Construire une Amérique du Nord sécuritaire et compétitive »).
 23. John Ibbitson, "Homeland Security: The Next Threat to Canada", *Globe and Mail*, August 16, 2007.
 24. NACC, "Building a Secure and Competitive North America", p. 14. (CNAC, « Construire une Amérique du Nord sécuritaire et compétitive »).
 25. Le plan comprend des chapitres portant sur la coordination des urgences et les communications, l'influenza aviaire, la pandémie d'influenza, la surveillance des frontières et le contrôle des mesures associées à la pandémie d'influenza, et la protection des infrastructures critiques. Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, « Plan nord-américain contre l'influenza aviaire et la pandémie d'influenza », août 2007 <http://montebello2007.gc.ca/doc/main-fra.html>
 26. Security and Prosperity Partnership of North America, "North American Plan", p.v (Partenariat pour la sécurité et la prospérité, « Plan nord-américain »).
 27. *Ibid.*
 28. Premier ministre Harper, Président Bush et Président Calderón, Déclaration conjointe du Sommet nord-américain des chefs, Montebello, Québec, 21 août 2007, p.3
 29. Marie-Jo Proulx, "Harmonize Border Security: U.S. Official", *Embassy Magazine*, May 16th, 2007, www.embassymag.ca/html/index.php?display=story&full_path=/2007/may/16/borders-ecurity/ (Retrieved September 3, 2007).
 30. Congrès du travail du Canada, « Création d'une liste noire des passagers aériens au Canada », <http://congresdutravail.ca/index.php/Equality/1211?language=fr>
 31. Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, « Les défenses du droit à la vie privée : les Canadiens demandent que des modifications importantes soient apportées au programme d'interdiction de vol », 28 juin 2007 http://www.privcom.gc.ca/media/nr-c/2007/nr-c070628_f.asp
 32. Groupe de surveillance des libertés civiles internationales et Congrès du travail du Canada, « Création d'une liste noire des passagers aériens au Canada », <http://congresdutravail.ca/index.php/Equality/1211?language=fr>
 33. NACC, « Enhancing Competitiveness », p. 29. (CNAC, « Améliorer la compétitivité »).
 34. *Ibid.*, p. 40-41.
 35. *Ibid.*, p.27.
 36. NACC, "Building a Secure and Competitive North America", p. 12. (CNAC, « Construire une Amérique du Nord sécuritaire et compétitive »).
 37. *Ibid.*, p. 10
 38. *Ibid.*, p. 14.
 39. NACC, "Enhancing Competitiveness", p. 42. (CNAC, « Améliorer la compétitivité »).
 40. *Ibid.*, p.42.
 41. *Ibid.*, p. 43.
 42. *Ibid.*, p. 49.
 43. *Ibid.*, p. 49.
 44. *Ibid.*, p. 51.
 45. Le CNAC prétend que les règles d'établissement des budgets de la PEMEX ne permettent pas le développement de projets de gaz non associé parce qu'elle n'est pas en mesure de concurrencer le rendement de ces projets. NACC, "Enhancing Competitiveness", p. 49-50 (CNAC, « Améliorer la compétitivité »).
 46. *Ibid.*, p. 50.
 47. *Ibid.*, p. 45.

48. *Ibid.*, p. 45.
49. *Ibid.*, p. 52
50. *Ibid.*, p. 11.
51. Agreement among the Government of Canada, the Government of the United Mexican States and the Government of the United States of America for Cooperation in Energy, Science and Technology. Signed July 23, 2007.
<http://montebello2007.gc.ca/doc/energ-en.pdf> Retrieved August 27, 2007.
52. Cover page, Agreement for Cooperation in Energy Science and Technology
<http://montebello2007.gc.ca/doc/energ-en.pdf> Correspondence with Natural Resources Canada, September 13, 2007. (Page de titre. Accord de coopération en science et technologie énergétiques entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, signé le 23 juillet 2007).
53. Michel Crozier, Samuel Huntington, Joji Watanuki, "The Crisis of Democracy: Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission", Trilateral Commission (New York: New York University Press, 1975) p. 113.
54. *Ibid.*, p. 114.
55. *Ibid.*, p. 160.
56. NACC, "Enhancing Competitiveness", p. 16. (CNAC, « Améliorer la compétitivité »).
57. Department of Foreign Affairs and International Trade, 'Minister Bernier and Mexican Minister Espinosa Announce Two Initiatives to Strengthen Canada-Mexico Cooperation', August 21, 2007 <http://news.gc.ca/web/view/en/index.jsp?articleid=346279&> Retrieved August 30, 2007.
58. Dave Coles, President, Communications, Energy and Paperworks Union. "Stop SPP Protest, Union Leader Stops Provocateurs"
<http://www.youtube.com/watch?v=St1-WTc1kow&mode=related&search=>
59. « Mais Thomas D'Aquino, président du Conseil canadien des chefs d'entreprises, déclara que d'avoir accès aux dirigeants politiques n'est pas la seule façon d'être entendu. "Je ne me dis pas à moi-même, 'Si je n'obtiens pas une heure avec le Premier ministre dans les six mois à venir, j'irai protester et rejeter le système purement et simplement.' dit-il. 'Je ne le fais pas parce que les personnes civilisées - celles qui croient en la démocratie - ne le font pas.' » Clashes Break Out at Summit Protest, Monday August 20, 2007 CBC News. <http://www.cbc.ca/canada/story/2007/08/20/nafta-summit.html> (Retrieved September 9, 2007).
60. "Report Back from Montebello from Kim Elliot and Libby Davies"
<http://www.peterjulian.ndp.ca/page/534>
61. Dave Coles, President, Communications, Energy and Paperworks Union. "Stop SPP Protest, Union Leader Stops Provocateurs"
<http://www.youtube.com/watch?v=St1-WTc1kow&mode=related&search=>